

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 10 septembre 2015  
à 21 heures.**

Sous la Présidence de Monsieur Gérard AFFRE, Maire,

**Présents :** Mr Maurice IMBERT, Mme Marie-Thérèse GAY, Mr François MOLINIÉ, Mr CANTAGREL Michel, Mme MOLINIÉ Anne-Marie, Mr ROZIERES Thierry, Mr MARCHAND Christophe, Mme CHARLES Cécile.

**Excusé :** Mr GALTIER Jean-Charles a donné pouvoir à Mr François MOLINIÉ.  
Melle GINISTY Fanchon a donné pouvoir à Mme CHARLES Cécile.

**ORDRE DU JOUR :**

- Point sur le projet éolien du Puech de Mouran.
- Promenade du canal (jardin).
- Sortie piétonne du Lauradou.
- Désignation de l'agent recenseur.
- Questions diverses.

- Point sur le projet éolien du Puech de Mouran.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal ainsi que l'assistance que Monsieur DIEU-RENARD va présenter l'avancement du projet éolien d'ERDF du Puech de Mouran.

Monsieur le Maire précise qu'à la fin de la présentation, une demi-heure sera consacré aux différentes questions des membres du conseil municipal et de l'assemblée.

Monsieur DIEU-RENARD n'a pas pu finir sa présentation. Mme CHARLES a demandé des réunions publiques et Monsieur AFFRE va essayer de les faire, en sachant que Monsieur DIEU-RENARD a expliqué que sa hiérarchie ne souhaite pas faire ces réunions car les discussions ne sont pas possible. Par contre il se propose de faire des permanences à des horaires différentes, à savoir en fin d'après-midi et le samedi matin.

- Promenade du canal (jardin).

Le jardin communal va être diminué afin de poursuivre le cheminement au bord du canal et de créer un accès sur le parking. La clôture du jardin sera refaite, un portail sera installé. Ces travaux seront réalisés rapidement par les cantonniers. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Sortie piétonne du Lauradou.

Monsieur MOLINIÉ propose de faire une chicane au niveau de la sortie piétonne du lotissement le Lauradou et de prévoir des barrières. Des conseillers se réuniront afin de choisir le modèle. Le Conseil Général doit refaire le goudron maintenant que la poutre de rives est terminée ainsi qu'un marquage au sol pour matérialiser l'accotement. Monsieur le Maire doit contacter le Conseil Général pour qu'il réalise ces travaux. Monsieur ROZIERES demande si un passage piéton ne sera pas envisageable de la Maison NICOLAS à celle de Mr DALLO. Le passage piéton devant la rue du verdier doit également être repris.

- Désignation de l'agent recenseur.

Monsieur le Maire porte connaissance de la candidature de Madame AUGADE Corinne concernant le recensement de notre commune qui se déroulera du 20 janvier au 20 février. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la candidature de Mme AUGADE.

- Questions diverses.

Monsieur Le Maire informe le conseil que la délibération concernant la vente à prix préférentiel de trois lots au lotissement le Lauradou a été envoyé le 05/08/15 en sous-préfecture. Après le délai de deux mois le conseil pourra en faire la publication et Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès d'Aveyron Ingénierie pour connaître les moyens de publication qui pourraient être envisagés.

Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération du SIEDA portant adhésion de la commune au groupement de commande coordonné par le SIEDA pour l'entretien des installations d'éclairage public- Période 2016/2019. Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer cette convention et de prendre la délibération.

Vérification des disponibilités pour le tour de garde pour les élections législative du 13 septembre 2015.

Monsieur MOLINIE informe le conseil de leur visite sur le terrain avec l'entreprise Conte pour les travaux Rue du Verdier et pour l'élargissement de la rue du Pourtalas à la Roque Valzergues.

Madame CHARLES présente le géocaching organisé pour les journées du patrimoine qui auront lieu le 19 et 20 septembre et qui restera tout le long de l'année. Elle précise également que le terrain de foot est très abimé. Monsieur MOLINIE explique que la sécheresse a endommagé le terrain et Monsieur ROZIERES pense qu'avec la pluie le terrain reviendra ou alors on peut envisager de semer du gazon en direct. Mme CHARLES se propose de se mettre en relation avec le comité d'animation trois semaines avant la fête, pour recenser leurs difficultés.

Madame GINISTY demande si la commune ne peut pas accueillir des réfugiés. La commune ne possède pas de logement disponible mais elle peut accompagner les personnes qui souhaitent accueillir des réfugiés. Il faut pour cela que Madame GINISTY ou Madame CHARLES se renseignent sur ce sujet.

Monsieur MARCHAND expose son inquiétude quand à l'étable ex propriété Costes démolie à l'entré du village. Un courrier sera envoyé au propriétaire de cette maison.

Séance levée à 0 heure 05